



Collaboration spéciale

Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM



De janvier à mai dernier, un groupe de trois étudiant-e-s de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) participant à la [Clinique internationale des droits humains de l'UQAM \(CIDDHU\)](#) ont élaboré un guide consacré à l'accès à la justice et à la réparation pour les femmes survivantes de violences sexuelles en République démocratique du Congo. Réalisé en partenariat avec le groupe de recherche Esclavage Conjugal en Temps de Guerre basé à l'Université York, ce document de plaidoyer a comme principal objectif de fournir aux juristes de l'organisme congolais [Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral \(SOFEPADI\)](#) un outil exposant les plus hauts standards en matière d'accès à la justice et à la réparation pour les survivantes de crimes de violence sexuelle garantis par le droit international des droits de la personne. Les étudiant-e-s témoignent ici de leur projet et de ses retombées.

Contexte et mandat

En République démocratique du Congo, les femmes subissent quotidiennement des crimes de violence sexuelle et reproductive, qui se manifestent sous diverses formes, notamment sous forme d'agressions sexuelles, d'esclavage sexuel, de mariage forcé ou encore de grossesse forcée. Cette situation survient dans le cadre de conflits armés internes qui affectent plusieurs régions du pays. Plusieurs survivantes de ces crimes se retrouvent devant le défi majeur d'obtenir un accès réel à des mécanismes de réparations pour les préjudices subis. En plus des obstacles économiques, sociaux, culturels, géographiques et émotionnels qui freinent leur accès aux tribunaux, le système judiciaire de la RDC prévoit l'imposition de frais de justice appelés « droits proportionnels » pour enclencher la procédure d'exécution des jugements, lesquels constituent un obstacle financier de taille pour les survivantes qui cherchent à obtenir justice et réparation.

Faisant face à ces enjeux, SOFEPADI et le groupe de recherche Esclavage Conjugal en Temps de Guerre nous ont confié le mandat d'élaborer des arguments juridiques basés sur le droit international des droits de la personne pour aider les avocat-e-s de SOFEPADI à mener un plaidoyer local, provincial et national pour la promotion du droit des survivantes de violences sexuelles et reproductives à demander et à recevoir une réparation appropriée pour les violations subies.

Présentation du guide

Le guide que nous avons réalisé comporte trois chapitres. Le premier dresse un portrait des types de violations subies par les survivantes. Nous nous sommes basés sur plus d'une trentaine de témoignages qui avaient été recueillis auprès de survivantes par SOFEPADI et l'équipe de l'Université York dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. De plus, ce chapitre présente les conséquences recensées par les survivantes des violations subies sur leur vie, ainsi que les attentes qu'elles ont formulées à l'encontre de l'État congolais pour remédier à ces conséquences.



De gauche à droite : Me Maya Gold-Gosselin, Me Maryse Décarie-Daigneault, et Laurence Richard

Dans le deuxième chapitre du guide, nous exposons les sources normatives du droit international qui fondent le droit à la réparation des survivantes. Cette partie recense un large éventail des mécanismes de réparation qui existent et qui respectent les plus hauts standards en matière de droit international des droits de la personne. La présentation de ceux-ci sont divisés en deux sections, soit les mécanismes de type « judiciaires »¹ (sanctions pénales, indemnités civiles et programmes administratifs) et « extrajudiciaires »² (réparations médicales et socio-économiques, garanties de non-répétition et mesures de satisfaction). Nous avons pris soin de mettre de l'avant des exemples de mécanismes de réparation qui respectent une approche basée sur le genre, c'est-à-dire qui

¹ Entendu comme étant des mécanismes encadrés par le cadre législatif.

² Entendu comme étant des mécanismes débordant du cadre législatif.



soient adaptés aux conséquences spécifiques des violences sexuelles et qui tiennent compte des besoins et expériences des survivantes, ainsi que des obstacles juridiques, administratifs, culturels, sociaux et économiques auxquels elles peuvent faire face.

Le troisième chapitre présente un argumentaire juridique visant l'abolition des frais proportionnels exigés pour demander l'exécution des jugements. Le plaidoyer vise à démontrer que ces frais de justice contreviennent aux obligations internationales de la République démocratique du Congo en matière de droit d'accès à la justice et à réparation des victimes de violations graves des droits de la personne. Ce plaidoyer a pour objectif de fournir aux juristes de SOFEPADI un outil les aidant à contester la légalité de ces frais devant les tribunaux nationaux et à faire pression auprès de l'État congolais pour leur abolition ou leur suspension à l'égard des survivantes de violences sexuelles.

Apprentissages et défis

La rédaction du guide, l'analyse des témoignages des survivantes et la recherche juridique accomplies nous ont permis d'acquérir une formation pratique très tôt dans notre parcours académique. Cet exercice nous a fourni l'opportunité d'appliquer les enseignements théoriques vus en classe à des cas concrets de défenses des droits humains. Grâce à cette expérience, nous avons développé des connaissances approfondies des systèmes régionaux et internationaux de protection des droits humains. Nous sommes particulièrement fiers et reconnaissants d'avoir pu acquérir une meilleure compréhension des enjeux culturels auxquels peuvent faire face les défenseur-e-s des droits humains lors de leur travail. L'expérience humaine et pédagogique remarquable que nous a offert l'enseignement clinique est d'une valeur inestimable pour notre développement tant professionnel que personnel.

Il va sans dire que nous avons cependant dû faire face à certains obstacles lors de l'élaboration du guide. Par exemple, la distance géographique qui séparait notre équipe, basée à Montréal, et celle des juristes de SOFEPADI, basée à Kinshasa, a occasionné certaines difficultés de communication tout au long du travail, en raison non seulement des enjeux d'accès à une connexion internet stable pour les juristes travaillant en République démocratique du Congo, mais également en raison du décalage horaire. Cette difficulté de communication a rendu plus complexe l'obtention d'informations difficiles d'accès, tel que la portée de l'application des « frais proportionnels » par les tribunaux congolais, par exemple. Néanmoins, le fait de pouvoir collaborer avec des avocat-e-s congolais était sans contredit source de beaucoup d'avantages, comme celui d'être sensibili-

sés à une perspective culturelle du droit différente de la nôtre et très enrichissante.

Les défis sur le terrain : encore du chemin à parcourir

Il va sans dire que la lutte contre l'impunité pour les crimes de violence sexuelle et reproductive ne fait que commencer, et que les survivantes font face à des défis qui outrepassent le cadre judiciaire. En effet, tant que les femmes qui ont été victimes de violences sexuelles continueront d'être stigmatisées, ostracisées et culpabilisées pour ce qu'elles ont vécu, leur guérison restera illusoire. Pour parvenir à des changements concrets et durables, des stratégies de transformation sociale doivent être mises sur pied à tous les niveaux, de façon à dépasser et transformer les stéréotypes de genre ancrés dans la société. Ce sont ces stéréotypes et ces préjugés qui permettent que des violences soient commises à l'égard des femmes, et qui contribuent à ce que les conséquences des crimes soient désastreuses. C'est ainsi que la place des femmes et leur autonomie dans la société doit être repensée, tout comme l'importance qui est accordée à la pureté ou à la virginité des femmes.

Présentation de l'équipe



Cohorte hiver 2017

Les étudiant-e-s

Moussa Kamara, étudiant à la maîtrise en droit international

Joanie Tremblay Flamand, étudiante au baccalauréat en Relations internationales et droit international

Laurence Richard, étudiante au baccalauréat en Relations internationales et droit international



Les avocates superviseures

Me Maryse Décarie-Daigneault est membre du Barreau du Québec depuis 2014. Elle est diplômée du Baccalauréat en Droit et du Baccalauréat en Relations internationales et droit international de l'Université du Québec à Montréal. Elle réalise présentement une maîtrise en droit à l'Université McGill, après avoir travaillé comme avocate-recherchiste auprès de la Cour d'appel du Québec. Ses recherches portent sur la violence d'État en Amérique latine et sur les enjeux liés à la justice transitionnelle dans cette région, plus particulièrement dans le cadre la « guerre de la drogue » au Mexique. Passionnée par les enjeux sociologiques portant sur l'impunité et la justice criminelle, elle s'intéresse aux liens entre mémoire, vérité et justice dans les Amériques. Elle a aussi développé une expertise en droits sexuels et reproductifs, en réalisant notamment un stage auprès de femmes autochtones mexicaines luttant pour leur droit à la santé sexuelle et reproductive dans des conditions d'égalité. Elle s'implique aussi dans la défense des droits des réfugiés auprès d'Action Réfugiés Montréal, et dans la défense des droits des femmes, avec l'Association des Juristes Progressistes.

Me Maya Gold-Gosselin est diplômée du baccalauréat en Relations internationales et droit international ainsi que du baccalauréat en droit à l'Université du Québec à Montréal. Membre du barreau du Québec depuis 2015, elle a travaillé à titre d'avocate-recherchiste auprès de la magistrature à la Cour d'appel du Québec pendant deux ans et demi. Elle poursuit actuellement une maîtrise en droit à l'Université Laval. Par ailleurs, Me Gold-Gosselin a acquis de l'expérience en droit pénal international, en droit des femmes et en droit des enfants lors de stages professionnels, respectivement, à la Chambre III du Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie, au Centre d'aide juridique de l'Association des femmes juristes du Bénin et auprès du Président du Tribunal de première instance de Cotonou (Bénin).

Pour plus d'informations sur la CIDDHU, [cliquez ici](#).